



**ANNEE UNIVERSITAIRE
2020-2021**

Master 2

POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LITTORAL

GUIDE DES ETUDES

Responsable du Master 2 :

Antoine LE BLANC

Email : Antoine.Le-Blanc@univ-littoral.fr

Président du jury du Master 2 :

Hervé FLANQUART

Email : hflanquart@yahoo.fr

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secr-dt@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406

220 avenue de l'université

B.P. 65526

59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 - 11h30 : mercredi

Site web du Master : <http://master-paul.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

Plan du guide des études :

1. Introduction.....	2
2. Calendrier.....	4
3. Équipe pédagogique.....	5
4. Programme des cours.....	7
5. Descriptif des cours.....	9
6. Modalités de contrôle des connaissances.....	30

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Le Master PAUL forme des professionnels capables de maîtriser toutes les étapes de la chaîne d'élaboration des programmes territoriaux : définition d'objectifs ; élaboration de diagnostics ; conception, programmation, mise en œuvre et évaluation de projets. Ces programmes territoriaux relèvent de plusieurs champs et domaines d'action publique : urbain, environnemental, social, touristique, culturel, etc.

Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires, qui ont besoin d'une bonne culture générale et d'une solide culture technique spécifique.

Tout étudiant du Master PAUL peut choisir un enseignement d'ouverture proposé par l'un ou l'autre des quatre Masters composant la Mention. Cela permet à l'étudiant de compléter l'éventail de ses compétences et de faciliter son insertion professionnelle, que ce soit dans des structures privées ou publiques.

LES PARTENAIRES

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stage, proposent des sujets d'étude (projet pro en M1 et ateliers littoral et urbain en M2) et permettent à certains de leurs personnels de participer directement aux enseignements du Master. Ces organisations sont à la fois locales (Côte d'Opale), régionales (Hauts de France) mais également nationales et internationales. La formation profite en effet, du fait de sa situation géographique, de contacts avec la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

1.3 Débouchés

Le Master offre des débouchés professionnels dans les collectivités territoriales (municipalités, intercommunalités, départements, régions), les services de l'État (Services maritimes, DDT[M], DREAL...), les offices publics d'aménagement (Agences d'urbanisme...), les sociétés d'économie mixte (de logement, de transports...), les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral, les grands équipements culturels, etc.

Le Master PAUL permet aussi à ceux qui en auraient la volonté de poursuivre leurs études par un doctorat en Urbanisme et Aménagement. Dans ce cas, il est néanmoins recommandé de prévoir son stage de M2 dans un laboratoire universitaire et de s'informer sur les possibilités de financement de thèse (Région, PMCO, ADEME, etc.).

2. Calendrier

Prérentrée : jeudi 10 septembre 2020

Semestre 1 : 12 semaines de cours du lundi 14 septembre au samedi 12 décembre 2020.

Congés du premier semestre : semaine du dimanche 25 octobre 2020 au dimanche 1er novembre 2020 inclus (semaine d'interruption pédagogique).

CLES B2 Anglais : vendredi 20 novembre 2020.

Journée Premier Emploi (JPE) : vendredi 11 décembre 2020

Examens du premier semestre : du lundi 14 au vendredi 18 décembre 2020.

Soutenances Intermédiaires d'ateliers : jeudi 17 décembre 2020

Congés de Noël : du dimanche 20 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus.

CLES B1 Anglais : vendredi 15 janvier 2021 et vendredi 12 mars 2021.

Voyage d'études : Du 18 au 23 Janvier 2021

CLES B2 Espagnol/Allemand : jeudi 28 janvier 2021.

Jury semestre 1 : Jeudi 11 février

CPP semestre 1 : Jeudi 11 février

Semestre 2 : 11 semaines de cours du lundi 4 janvier 2021 au samedi 27 mars 2021.

Congés du second semestre : semaine du dimanche 28 février au dimanche 7 mars 2021 inclus (semaine d'interruption pédagogique).

Soutenances d'ateliers : Jeudi 25 mars 2021

CPP semestre 2 : semaine du 29 mars 2021

Examens du second semestre : du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021.

Stage : du lundi 5 avril au vendredi 17 septembre 2021. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Date limite de remise du mémoire en 2 exemplaires au secrétariat (+ format pdf) : 14 jours avant la soutenance (3 septembre 2021). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.

Pré - Jury : jeudi 8 juillet 2021

Soutenance du mémoire : 2 et 3 septembre 2021

Jury session 1 : jeudi 9 septembre 2021

Session 2 : examens du lundi 14 septembre 2021 au vendredi 18 septembre 2021

Soutenances : lundi 20 et mardi 21 septembre 2021.

Date limite de remise du mémoire en 2 exemplaires (+ format pdf) au secrétariat : mercredi 18 août 2020, 12h. Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.

Jury session 2 : jeudi 23 septembre 2021 à 10h.

3. Équipe pédagogique

Bignolas Anne, musée portuaire de Dunkerque

BOISSONADE Jérôme – MCF HDR en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de LAVUE

BOUIN Frédéric -Maître de conférences HDR, Droit public

CALVO-MENDIETA Iratxe – MCF en Economie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

CAPET Delphine - Cheffe de service urbanisme environnement, Direction Environnement Territoire et Transition Energétique, Communauté Urbaine de Dunkerque

CAROLLE Jean-Christophe - Directeur-adjoint en charge de la commande publique, Communauté Urbaine de Dunkerque

CARRARD Michel – MCF - HDR en Aménagement et Urbanisme, ULCO Dunkerque, membre de TVES.

CEGLARSKI Régis- Directeur projets, Direction générale, Communauté urbaine de Dunkerque

COHEN Olivier – MCF Géographie ULCO, membre du LOG.

COS Nathalie – Cheffe du service Coopérations Europe et International, Communauté urbaine de Dunkerque

DAVANSANT Frédéric- Maître de conférences, Histoire du droit et des institutions

DELATTE Sylvie – directrice territoriale, Direction Stratégie, International et Portuaire (DSIP) à la CUD

DESPICHT Wulfran - Chef de projet "Prospective, Evaluation des politiques publiques" - Communauté urbaine de Dunkerque

DOBROIAK Christine – Chargée stratégies durables et biodiversité, Département Management de l'environnement, Grand Port Maritime de Dunkerque

DUBEAU Thomas - Administrateur de données / Géomaticien, Agence d'urbanisme de Dunkerque

FLANQUART Hervé – Sociologue, PU en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

FOURNIER Aurélie,

FRÈRE Séverine – MCF en Aménagement, ULCO Dunkerque, membre de TVES

GIBOUT Christophe – Sociologue, PU en Aménagement, codirecteur de TVES

JACOB Amélie - chargée de mission auprès du directeur général des ressources -

Communauté urbaine de Dunkerque.

JOAN Jean-Marc – MCF Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

KHAY Jamal – Chef de service « Territoires, cohésion et innovation sociales » Direction Habitat Aménagement, Communauté Urbaine de Dunkerque

LANNOY Lucie- Responsable du Service Application du Droit des Sols, Direction générale des services techniques, Ville de Calais.

LE BLANC Antoine – PU Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

MODRZEJEWSKI Frédéric,

NUNEZ Maïté – Bureau de l'insertion professionnelle, ULCO Dunkerque

PLANTE Anne,

ROCHE Catherine – PU Droit, ULCO Dunkerque, membre de TVES

ROUSSEL Karine – Bibliothèque Universitaire (BULCO), Dunkerque

RUFIN-SOLER Caroline – MCF Géographie ULCO Dunkerque, membre de TVES

RUZ Mylène – PU Géographie ULCO, membre du LOG

WATTEZ Thomas – Urbaniste, gérant de COREM Assistance urbaine

4. Programme des cours

Master 2 semestre 1

<i>Unités d'enseignement et matières</i>	<i>Enseignants</i>	<i>Heures</i>	<i>ECTS</i>
UE12 : Administration urbaine et littorale et politiques publiques			9
12.1 Marchés publics	JC. Carouille	15	3
12.2 Espaces et services publics	C. Gibout	15	3
12.3 Droit et institutions	S. Delatte	15	3
UE 13 : Analyse des politiques publiques			4
13.1 Évaluation des politiques publiques	C. Dobroniak	15	2
13.2 Politiques publiques et processus décisionnels	T. Wattez	15	2
UE 14 : Outils			5
14.1 Systèmes d'information géographique (commun EGEDD)	T. Dubeau	20	3
14.2 PPP 5	C. Gibout A. Le Blanc	20	2
UE 15 : Anglais (commun EGEDD)	L. Hocquez	25	3
U 16 : au choix			9
Parcours littoral			
16.L.1 Littoraux : risques, vulnérabilité, résilience	M. Ruz C. Rufin-Soler O. Cohen	30	3
16L.2 Droit du littoral et de la mer	F. Bouin (8h) F. Davansant (3h) C. Roche (9h)	20	3
16L.3 Gestion des territoires littoraux et maritimes	M. Ruz C. Rufin-Soler	20	3
Parcours urbain			
16.U1 Gouvernance urbaine et participation	A. Planté	15	2
16U.2 Pollution et environnement urbain	S. Frère	20	3
16U.3 Urbanisme opérationnel	L. Lannoy	20	3
16U.4 Maîtrise d'ouvrage urbaine et projet de territoire	D. Capet	15	1
Conférences		6	

Master 2- Semestre 2

Unités d'enseignement et matières	Enseignants	Nbre d'hrs	ECTS
UE 17 : Enjeux territoriaux			7
17.1 Espaces urbano-portuaires	A. Bignolas	15	2
17.2 Transports et mobilités	JM. Joan	25	2
17.3 Attractivité territoriale et développement économique	M. Carrard	20	3
UE 18 : stage de 5 à 6 mois			9
UE 19 : Modules optionnels : 4 sur 6.			8
Option 1 : habitat et ville durable (commun EGEDD)	J.Boissonade	20	2
Option 2 : gestion portuaire	C. Dobroniak	20	2
Option 3 : risques industriels (commun EGEDD)	F. Modzrejewski A. Fournier	20	2
Option 4 : politiques du logement	W. Despicht	20	2
Option 5 : épistémologie, méthodologie de la recherche (commun EGEDD et Culture)	H. Flanquart	20	2
Option 6 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale	S. Frère C. Gibout A. Jacob R. Céglański	20	2
UE 20 : au choix			6
Parcours littoral			
Atelier littoral	C. Rufin-Soler	25	6
Parcours urbain			
Atelier urbain	H. Flanquart A.Le Blanc	25	6
Encadrement terrain			

5. Descriptif des cours

Sauf indication contraire, pour chaque module, les modalités d'examen indiquées en session 1 sont identiques pour la session 2.

UE12 : Administration urbaine et littorale et politiques publiques

12.1 Marchés publics

Responsable du cours : JC. Carouille

Objectifs du cours :

A partir des notions de base de l'économie publique envisagée au niveau local, notamment la fourniture de services collectifs (types, niveau, localisation), on examine les problèmes généraux qui se posent à l'institution en termes de moyens de financement. A partir de la question bien connue (Tiebout) du choix de résidence en fonction des services offerts et des systèmes d'imposition, on analyse les diverses possibilités de financer l'offre de services collectifs par les différents types de financement (impôts, emprunts, redevances et tarifs).

Des différences importantes existent entre les pays industrialisés dans les choix de système faits dans la réalité, une partie de ces différences s'expliquant par les rapports existant entre les institutions locales et centrale.

Ce cours est complété par un enseignement pratique assuré par un professionnel.

Plan du cours :

Rappel d'éléments de base en Economie Publique.

Différents modes de financements.

Exemples de choix de systèmes : avantages comparés

Bibliographie :

Modalités d'examen : examen écrit

12.2 Espaces et services publics

Responsable s du cours : Christophe GIBOUT

Objectifs du cours :

Généalogie des théories et concepts de l'espace public dans ses traditions politiste, géographique, sociologique et anthropologique.

Questionnements sur les grands enjeux de l'usage sociétal et culturel des espaces publics, qu'ils soient concrets ou abstraits, réels ou symboliques.

L'enseignement alterne des données théoriques majeures avec des mises en pratiques issues de la littérature scientifique contemporaine. Il se conclue par une visite urbaine des espaces publics dunkerquois proposant, en dialogue entre étudiants et enseignant, une mise en perspective et en illustration des orientations scientifiques présentées dans le cadre de l'enseignement.

Bibliographie :

Capron, G. & Haschar-Noé, N. (2007). L'espace public urbain. De l'objet au processus de construction. Presses Universitaires Laval.

Collectif (2003). De la ville et du citoyen. Parenthèses éditions.

Delbaere, D. (2010). La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie. Ellipses.

Ghorra-Gobin, C. (dir). (2003). Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale. L'Harmattan.

Habermas, J. (1988). L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Payot.

Lussault, M. (2009). De la lutte des classes à la lutte des places. Grasset.
Margier, A. (2017). Cohabiter l'espace public. Presses universitaires de Rennes.
Neveu, E. & François, B. (199). Espaces publics mosaïques. Presses Universitaires de Rennes.
Paquot, Th. (2015). L'espace public. La Découverte.
Perec, G. (2000). Espèces d'espaces. Galilée.
Sansot, P. (1993). Jardins publics. Payot

Modalités d'examen :

Devoir sur table en 2h.

12.3 Droit et institutions

Responsable s du cours : Sylvie DELATTE

Objectifs du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants aux « institutions politiques et administratives françaises, dans le contexte européen », en ce qu'elles peuvent concerner les acteurs du développement territorial ; il s'agit donc de présenter l'organisation des pouvoirs publics français et de mettre en évidence, d'une part, les modes d'expression de ces pouvoirs (actes législatifs, administratifs, services publics ...) et, d'autre part, leurs relations, leur hiérarchie (hiérarchie des normes, contraintes pour l'acteur / utilisateur ...) et leur impact sur le citoyen / acteur local.

A chaque stade de cette présentation, le croisement avec les problématiques de développement territorial sera mis en évidence.

Compte tenu de la diversité d'origine des étudiants, il s'agit vraiment d'une initiation.

Plan du cours :

Le cours s'organise autour de 2 entrées :

Approfondissement des problématiques des collectivités territoriales : les services publics, la décentralisation et les acteurs locaux, l'intercommunalité, la gestion des ressources humaines, la démocratie participative.

C'est dans cette seconde partie du cours que le croisement avec les problématiques du développement territorial est le plus significatif.

Les TD s'organisent en 3 temps : exposé (20 mm), réactions / questions (20 mm), corrigé, en fait : l'essentiel sur le sujet en terme d'information et de problématique (20 mm)

Bibliographie :

M. DUBERGER *Institutions politiques et droit constitutionnel* PUF

P. PACTET *Droit constitutionnel et institutions politiques* – MASSON

F. DREYFUS I. F. D'ARCY *Institutions politiques et administratives de la France* ECONOMICA

J.M. & J.B. AUBY *Institutions administratives* DALLOZ

F. & Y. LUCHAIRE *Le droit de la décentralisation* – Thémis

Revue et publications :

Revue française de sciences politiques

Actualité juridique droit administratif

Revue de droit public

Pouvoirs

Revue française d'administration publique

Documentation française : diverses publications, documents d'étude, regards sur l'actualité, problèmes politiques et sociaux

Rapports au Sénat ou à l'Assemblée Nationale (journaux officiels)

Modalités d'examen :

Dossier

UE 13 : Analyse des politiques publiques

13.1 Évaluation des politiques publiques

Responsable s du cours : Christine DOBRONIAK

Objectifs du cours :

Évaluer une politique publique, c'est juger de sa valeur au regard d'un ensemble de critères, en vue de l'améliorer et d'éclairer la prise de décision. L'évaluation se distingue du contrôle de la conformité légale et réglementaire, et de l'audit, tourné vers la maîtrise des risques. Cette pratique est promue depuis plus de 20 ans en France et au niveau international. Plusieurs méthodologies et modalités coexistent, en fonction des contextes et enjeux. S'appuyant sur des cas pratiques, le cours abordera les principes et méthodes d'évaluation des politiques publiques, les acteurs concernés et la conduite du processus liés à cette démarche. Les objectifs sont :

- Acquérir une connaissance théorique de l'évaluation des politiques publiques de ses pratiques,
- Comprendre son utilité et son utilisation,
- Développer les compétences méthodologiques.

Plan du cours :

Le cours apportera les éléments nécessaires pour concevoir, développer, réaliser et assurer la vie et le suivi d'un projet.

Concepts-clés de la démarche d'évaluation : Définitions. Repères historiques et international. Fondements de l'évaluation. Critères. Temporalité.

Organisation de l'évaluation : Pilotage. Modalités. Questions évaluatives. Identifier les étapes de l'évaluation. Indicateurs. Collecte de données. Tableau de bord. Juger et formuler les recommandations. Diffusion et valorisation de l'évaluation.

Évaluation environnementale : Cadre juridique. ERC. Étude d'impact.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Approche ludique : études de cas concrets, mises en situation.
- Échanges et confrontations à partir des situations de travail.

Bibliographie :

Contrôle et évaluation de la gestion publique, enjeux contemporains et comparaisons internationales, D. Lamarque, Ed. Bruylant, 2016.

Analyse et pilotage des politiques publiques, P. Knoepfel, C. Larrue, F. Varone, JF. Savard, Presse de l'Université du Québec, 2015.

L'évaluation des politiques publiques : le développement d'une nouvelle culture, collection "profession cadre service public", coordonnée par P. Braconnier et G. Cauquil, CNDP/ESEN, 2010.

L'évaluation des politiques publiques, B. Perret, Ed. La découverte, 2010.

Manuel de l'évaluation des politiques publiques, D. Vollet, F. Hadjab, Ed. Quae, 2008.

Petit guide de l'évaluation des politiques publiques, Conseil scientifique de l'évaluation, Ed. La Documentation française, 1996.

[L'évaluation des politiques publiques](#), S. Trosa, 2004.

www.evaluation.gouv.fr

www.evaluationvigie.fr

www.modernisation.gouv.fr

www.eval.fr

Modalités d'examen :

Note de participation

Minimum de de 2 QCM(s) en fin de chapitres cohérents

Examen final sur table : exercice de mise en situation (2 h)

Examen de seconde session : éléments de cours (1h)

13.2 Politiques publiques et processus décisionnels

Responsable du cours : Thomas WATTEZ

Objectifs du cours :

Les politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement sont élaborées et mises en œuvre dans des contextes de plus en plus complexes, dans lesquels le nombre d'acteurs qui prennent part à la décision est très important. Ainsi, l'élaboration de n'importe quel projet doit se doter des moyens méthodologiques et techniques pour tirer parti de cette complexité, au risque d'échouer.

Le premier objectif du cours est de comprendre le fonctionnement des processus décisionnels des politiques d'urbanisme et d'aménagement, les limites du système « classique » et les nouvelles formes de gouvernance.

Le second objectif du cours est d'appréhender de manière appliquée la démarche stratégique de programmation urbaine, en tant que processus décisionnel de la maîtrise d'ouvrage urbaine.

Plan du cours :

1/ De quelles politiques publiques parle-t-on ? Quels sont les constats et les enjeux en matière de décision ?

2/ Systèmes d'acteurs et parties-prenantes : vers quelle gouvernance urbaine ?

3/ La programmation urbaine : démarche stratégique de mise en œuvre des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement.

4/ Études de cas

Bibliographie :

- Code de l'urbanisme (légifrance.fr)
- CEREMA, Outils de l'aménagement, <http://outil2amenagement.cerema.fr>
- Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, la démarche stratégique de programmation urbaine, Guide de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQC), 2015.
- L'aménagement urbain : acteurs et systèmes, Thierry VILMIN, 2015, éd. Parenthèses
- Alliance Sens & Économie, <https://sens-eco.org>
- Urbax , <https://www.urbax.eu/fr/accueil/>

Modalités d'examen :

60% : examen final écrit

40% : participation au cours

UE 14 : Outils

14.1 Systèmes d'information géographique

Responsable du cours : Thomas DUBEAU

Objectifs du cours :

L'enjeu de ce TD est d'approfondir l'usage de Qgis, un logiciel libre de plus en plus utilisé dans le monde du SIG en vue d'une utilisation professionnelle. Il s'agira de rentrer directement dans la pratique en répondant à des problématiques spécifiques.

Une connaissance partielle de logiciel SIG rendra l'assimilation plus aisée (QGIS de préférence).

Le but de ce module est de vous permettre :

- d'utiliser un SIG, de créer de la donnée spatiale
- de manipuler l'information spatiale
- de pousser l'automatisation de traitement spatiaux en vue de gagner en efficacité.
- Savoir traiter et diffuser des résultats sous forme de cartes
- Connaître des sources de bases de données spatialisées en libre accès

Plan du cours :

Le module s'appuie sur deux grands axes :

- Un cours théorique qui reprend les notions générales d'un SIG
- Mise en pratique afin de travailler sur des cas concrets en relation avec la thématique du Master

Modalités d'examen :

Mise en situation à travers un exercice pratique.

14.2 PPP 5

Responsable du cours : Christophe Gibout et Antoine Le Blanc

Objectifs du cours :

Constituer son réseau professionnel : rencontrer les acteurs de l'aménagement en participant à différents événements (Journée Premier Emploi, colloques, ...).

Sensibiliser à la créativité et l'innovation et tester son potentiel entrepreneurial.

Modalités d'examen :

Oral.

UE 15 : Anglais (commun EGEDD)

Responsable du cours : Guillaume CAPELLE et Philip LANGTON

Objectifs du cours :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre.

Plan du cours :

Anglais à coloration économie, environnement, urbanisme, développement durable et préparation CLES.

Compétences délivrées

Travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite.

Niveau visé fin de Master : B2.

Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2.

Organisation pédagogique

24h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.

Groupes de niveaux si les effectifs le permettent, mutualisation avec le master EGEDD.

Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare

Capacité à utiliser l'anglais dans les filières professionnelles en lien avec la formation et à s'exprimer en anglais au sujet de son parcours et de son expérience.

Modalités d'examen :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO), une note de compréhension écrite (CE), une note de

production écrite (PE), une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO) , une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel).

En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé sur le site internet du Centre de Ressources en Langues. Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL Les examens de contrôle continu et de rattrapage seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M2, S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

M2 S3 : Examen terminal = CO + CE + PE (2h) **et/ou PO (l'étudiant garde sa note de CRL ; ainsi que la note CLES)**

Intégration du CLES en M2 semestre 3 (ou autre certification en langues)

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD.

Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 ou au M2-S3

sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau B2 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B2 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Tableaux de conversion de la réussite totale ou partielle au CLES

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une Certification B1	Obtention d'une Certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

Bibliographie :

Documents authentiques issus de la presse et des médias du monde anglophone, des associations professionnelles, des revues spécialisées, des articles de recherche.

U 16 : au choix

Parcours Littoral

16.1/L Littoraux : risques, vulnérabilité, résilience

Responsable du cours : Caroline RUFIN-SOLER

Objectifs du cours :

Découverte du risque et de ses concepts corollaires en milieu littoral

Dans une première partie, les principaux aléas naturels à l'origine des risques littoraux seront présentés. Il s'agira entre autre d'étudier les facteurs naturels à l'origine du recul des côtes meubles et des falaises rocheuses, et les mécanismes de submersion des zones basses. L'aléa tsunami en France sera également abordé. Il s'agira également

de s'interroger sur l'influence du changement climatique sur les aléas littoraux.

Nous présenterons ensuite une typologie des observatoires d'évolution du trait de côte en France (métropole et outre-mer). Un observatoire du trait de côte est un organisme qui opère des mesures, les stocke, les traite afin de déterminer l'évolution du rivage sur un territoire déterminé et pendant une période donnée. Nous poursuivrons en présentant les grandes stratégies d'aménagement du littoral face aux aléas érosion et submersion.

Dans une deuxième partie les notions sociales de vulnérabilité et de résilience seront abordées en proposant une analyse des enjeux et de projets liés à la gestion des risques pour et par les populations côtières.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales : connaître les aléas météo-marins agissant sur les littoraux, découvrir les grandes stratégies d'aménagement du littoral, aborder la gestion des risques dans sa globalité

Outils : connaître les sources d'information sur les aléas et sur l'évolution du trait de côte.

Plan du cours :

- 1) Les aléas littoraux
- 2) Les grandes stratégies d'aménagement du littoral face aux aléas météo-marins
- 3) La vulnérabilité et la résilience des territoires littoraux

Bibliographie :

- BRGM, 2013. *Le littoral*. Numéro spécial de la revue *Géosciences*, n°17, Orléans, 116 p.
- BRGM, 2014. *Evaluation de l'effet d'ouvrages de protection sur l'évolution du littoral*. BRGM, Orléans, 98 p.
- CERCLE, 2015. *Le changement climatique : des impacts régionaux aux pistes d'adaptation, du Nord-Pas de Calais à l'Eurorégion*. Conseil Régional NPdC, Lille, 260 p.
- CEREMA (2016) Développer la connaissance et l'observation du trait de côte. Contribution nationale pour une gestion intégrée.
- Dauphiné A. et Provitolo D. (2013) Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer. Collection U, Paris, A. Colin, 412 p.
- Madelenat J. (2019) L'adaptation au changement climatique sur le littoral français. Les études de la Fabrique Ecologique. 88 p.
- MEDDE, 2014. *Les données clés de la mer et du littoral*. Synthèse des fiches thématiques de l'Observatoire. Paris, 58 p.
- MEDDE; 2014. *Vers la relocalisation des activités et des biens 5 territoires en expérimentation*. Actes du séminaire à mi-parcours du 19 mai 2014. Paris, 67 p.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2010. *La gestion du trait de côte*. Ed. Quae, collect. Savoir Faire, 304 p.
- Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux. www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-methodologique-Plan
- Peretti-Watel P. (2010) La société du risque. Collection Repères. Paris, La Découverte, 126 p.
- Reghezza-Zitt M. et Rufat S. (2015) Résiliences – Sociétés et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes. ISTE éd., 226 p.
- Articles scientifiques (revues nationales et internationales)

Modalités d'examen :

Contrôle continu : interrogations écrites et/ou dossiers à faire à la maison

16.2/L Droit du littoral et de la mer

Responsable du cours : Catherine ROCHE

Objectifs du cours :

Connaissance des principales réglementations applicables au littoral et au domaine maritime. Savoir trouver l'information nécessaire.

Plan du cours :

Introduction historique au droit de la mer et du littoral (Frédéric Davansant, MCF en Histoire du droit, ULCO)

- 1) Du *Digeste* à la Convention de Montego Bay. La lente gestation du droit de la mer
- 2) Du « rivage » au « littoral ». Deux millénaires de domanialité publique maritime

Droit du littoral (Frédéric Bouin MCF-HDR en droit public à l'Université Via Domitia)

- 1) Droit de l'environnement littoral
- 2) Droit de l'urbanisme littoral
- 3) Politique et gestion intégrée de la zone côtière

Droit de la mer (Catherine Roche)

- 1) Le zonage maritime
- 2) Les compétences nationales
- 3) Droit de l'environnement marin

Bibliographie :

- Dominique GAURIER, *Histoire du droit international. De l'Antiquité à la création de l'ONU*, Presses Universitaires de Rennes, 2^{ème} éd., 2014, 1138 p.
- Gilbert GIDEL, *Le droit international de la mer*, Sirey, 3 vol., 1932/1934, 814 p.
- Richard LE ROY, *La construction juridique du littoral*, Thèse de droit public, Université de Bretagne occidentale, 1992, 349 p.
- Jean-Luc PISSALOUX, Anne RAINAUD (dir.), *Les trente ans de la loi Littoral*, L'Harmattan, 2017, 416 p.
- L. BORDEREAUX et X BRAUD, *Droit du littoral*, Gualino 2009
- M. PRIEUR, *Droit de l'environnement*, Dalloz, 2019
- JM BRETON, *Droit du tourisme*, LGDJ, 2020 (à paraître)
- Mathias FORTEAU, Jean-Marc THOUVENIN (dir.), *Traité de droit international de la mer*, Pedone, 2017, 1322 p.
- Jean-Paul PANCRACIO, *Droit de la mer*, Dalloz, 2010, 536 p.
- Catherine ROCHE, *L'essentiel du droit de l'environnement*, Gualino, 2020, 165 p.
- Revue en ligne *Neptunus*, <https://cdmo.univ-nantes.fr/neptunus-international-884952.kjsp>

Modalités d'examen :

Session 1 : écrit 1h

Session 2 : oral

16.3/L Gestion des territoires littoraux et maritimes

Responsable du cours : Marie-Hélène RUZ

Objectifs du cours :

Analyse des plans de gestion du littoral en France et à l'étranger

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales : comprendre comment la notion de risque est appliquée à l'aménagement du littoral ; comprendre la structure d'un projet de gestion du risque et son fonctionnement.

Plan du cours :

Les différents plans de gestion pour le littoral français

Le Master Plan en Belgique

Les plans de gestion aux Pays-Bas

Les plans de gestion au Royaume-Uni

Les plans de gestion aux Etats Unis

Le plan POLMAR en France

Bibliographie :

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 2010. *La gestion du trait de côte*. Ed. Quae, collect. Savoir Faire, 304 p.

Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux. www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-methodologique-Plan

Développer la connaissance et l'observation du trait de côte. Contribution nationale pour une gestion intégrée. 2016, CEREMA

Articles scientifiques de la littérature internationale

Modalités d'examen :

Examen écrit

Parcours Urbain

16.1/U Gouvernance urbaine et participation

Responsable du cours : Anne PLANTE

Objectifs du cours :

Initiation à la construction d'une stratégie et d'une méthodologie de développement de dynamiques et de dispositifs de démocratie participative mettant en jeu différentes catégories d'acteurs (élus, habitants, techniciens), dans différents champs (urbain, social...). Approche mettant en lien théorie et pratique.

Plan du cours :

- Présentation du contexte d'intervention des professionnels : les missions de la direction Démocratie Locale & Vie de Quartier (Ville de Dunkerque)
- Quelques repères théoriques permettant de poser la question du Politique et de l'exercice de la démocratie locale et participative ainsi que les enjeux d'aujourd'hui : espace public, démocratie participative et représentative, citoyenneté, évaluation à visée démocratique/raison gestionnaire, échelles de l'évaluation des dynamiques participatives...
- En lien avec ces repères théoriques, des exemples concrets de stratégie de développement des dynamiques de démocratie locale et de participation des habitants :
 - Dunkerque : l'organisation territoriale de l'action publique et de la démocratie locale, ses évolutions
 - Les stratégies de développement et d'évolution des dynamiques de démocratie participative et leur mise en œuvre : quelques exemples.

Bibliographie :

Transmise en début de cours.

Modalités d'examen :

Devoir écrit (2 à 3h).

16.2/U Pollution et environnement urbain

Responsable du cours : Séverine FRERE

Objectifs du cours :

Il s'agira de présenter la problématique de la qualité de l'air en milieu urbain en montrant son évolution, sa dimension plus en plus multiscalaire, et en interaction avec différentes politiques publiques (urbanisme, mobilité, énergie, ...).

Plan du cours :

Il s'agit d'aborder les questions liées à la qualité de l'air sous différents aspects :

La pollution atmosphérique, ses sources, ses effets
Formes urbaines et émissions de polluants en milieu urbain
Pollutions dues aux transports et mobilité
Les impacts et risques sanitaires

La prévention de la pollution atmosphérique : outils et instruments
Acteurs et gouvernance de la qualité de l'air

Chaque séance est consacrée à un thème (pollution particulière, pollutions dues aux transports et mobilité, ...) et démarre par un exposé des étudiants.

Bibliographie :

Références bibliographiques données en cours

Modalités d'examen :

Exposé

Examen écrit (questions et commentaires de documents)

16.3/U Urbanisme opérationnel

Responsable du cours : Lucie LANNOY

Objectifs du cours :

- Être en capacité de définir et de mettre en forme le projet territorial des collectivités locales.
- Anticiper les dynamiques d'urbanisation en apportant aux élus locaux une aide à la décision politique ;
- Planifier l'aménagement de l'espace
- Mener une action foncière adéquate permettant la déclinaison opérationnelle du projet de territoire de la collectivité territoriale ;
- Maîtriser la conduite des projets de renouvellement urbain.

Plan du cours :

Par « urbanisme opérationnel », on entend « opérations d'urbanisme », c'est-à-dire les occupations physiques du sol. Il convient de distinguer l'urbanisme opérationnel de l'urbanisme réglementaire, c'est-à-dire de la règle d'urbanisme. Il y a naturellement une interdépendance entre l'urbanisme opérationnel et l'urbanisme réglementaire puisque les décisions d'urbanisme opérationnel vont être prises en fonction de la règle.

Préambule : Rappel des principes fondamentaux de l'aménagement et de l'urbanisme et notamment du droit de l'urbanisme

Partie 1 : Rappel des différents documents de référence en matière de planification et d'organisation de l'espace

- La réglementation générale des sols
- L'articulation des principaux documents d'urbanisme

Partie 2 : La maîtrise des différentes autorisations d'occupation des sols

- Le certificat d'urbanisme
- Le permis de construire et la déclaration préalable
- Le permis d'aménager

Partie 3 : Le pilotage d'une opération d'aménagement urbain

- Les mécanismes de l'aménagement
- La mobilisation du foncier
- Le régime des logements aidés
- Les lotissements, la division des sols et de l'espace
- La ZAC (Zone d'aménagement concertée)
- L'acquisition de la maîtrise foncière
- L'articulation du régime général et des procédures particulières

Partie 4 : La fiscalité de l'urbanisme et les montages financiers

- Les régimes de taxe d'urbanisme
- Le financement de l'aménagement urbain

Partie 5 : L'identification et l'utilisation des législations annexes

Partie 6 : Les procédures contentieuses

Bibliographie :

Savarit-Bourgeois Isabelle, 2016 (16^e édition), *L'essentiel du droit de l'urbanisme 2019-2020*, Gualino, Carrés Rouge, 168 pages.

Modalités d'examen :

Examen écrit surveillé d'une durée de 02h00 à 02h30

16.4/U Maîtrise d'ouvrage urbaine et projet de territoire

Responsable du cours : Delphine CAPET

Objectifs du cours :

Comprendre ce qu'est l'urbanisme opérationnel et une opération d'aménagement. Etude des acteurs, des procédures opérationnelles et de l'organisation d'une opération d'aménagement.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales en aménagement urbain et maîtrise d'ouvrage urbaine.

Outils financiers, opérationnels et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement.

Etudes de cas.

Plan du cours :

La première partie vise à démontrer l'importance du choix des acteurs, de leur organisation et des phases de conception et montage dans la réussite d'une opération d'aménagement.

La deuxième partie vise à comprendre comment anticiper des risques, les procédures opérationnelles et réglementaires ainsi que la phase de réalisation. Cette anticipation est une des clés de la réussite d'une opération d'aménagement.

Comprendre l'aménagement : qu'est-ce que l'urbanisme opérationnel ?

- Qu'est-ce qu'une opération d'aménagement ?
- Les types d'opérations d'aménagement
- Préparer des terrains aptes à être construits
- Assurer le fonctionnement du futur quartier
- Assurer le financement du futur quartier
- Les principales étapes d'une opération

Partie 1 Comment définir une opération d'aménagement ?

1. Acteurs et conduites de projet : choisir un mode de gouvernance adapté
 - 1.1 Les acteurs concourant à une opération d'aménagement
 - 1.2 Les différents modes organisationnels : la conduite de projet
 - 1.3 La participation citoyenne
2. Concevoir un projet d'aménagement : maîtriser les éléments de base d'une conception réussie
 - 2.1 L'initiative du projet
 - 2.2 L'intégration d'une démarche de développement durable
 - 2.3 Les études préalables
 - 2.4 L'analyse d'un parti pris d'aménagement

3. Monter une opération d'aménagement : garantir la mise en œuvre du projet et définir une stratégie
- 3.1 Les études connexes et complémentaires
- 3.2 Le bilan financier
- 3.3 Le phasage
- 3.4 Réaliser ou faire réaliser l'opération
- 3.5 La communication autour du projet

Partie 2 : Quelles procédures opérationnelles choisir ?

1. Le financement des équipements collectifs : appréhender le financement au regard de l'opération d'aménagement envisagée
 - 1.1 La taxe d'aménagement
 - 1.2 Le régime alternatif : principes
 - 1.3 La taxe d'aménagement à taux renforcé
 - 1.4 La zone d'aménagement concerté
 - 1.5 Le projet urbain partenarial
 - 1.6 Tableau comparatif : critères de choix
2. Les divisions foncières : constituer une structure foncière au regard de l'opération d'aménagement envisagée
 - 2.1 Le lotissement
 - 2.2 La zone d'aménagement concerté
 - 2.3 Le permis de construire valant division
 - 2.4 Tableau comparatif
3. Le Plan Local d'Urbanisme : savoir utiliser le PLU pour autoriser et mener une opération d'aménagement
 - 3.1 Se servir du PLU pour réaliser un projet
 - 3.2 Adapter le PLU au projet
 - 3.3 Articuler le PLU avec les autres procédures

Bibliographie :

Droit de l'Urbanisme Mémentos LMD

Maîtrise d'ouvrage urbaine Jean Frébault Ed. Moniteur Coll. Ville Aménagement

Sur le web pour la maîtrise d'ouvrage urbaine :

Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

<http://www.miqcp.gouv.fr/images/Guides/documentPDF/GuideProjetUrbainWeb.pdf>

Cahier pratique le Moniteur des travaux publics et du bâtiment : Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement

https://www.idrrim.com/ressources/publications/1/1720,Cahiers-Moniteur_Memento-et-Fiches-.pdf

Modalités d'examen :

Examen écrit : cas pratique

UE 17 : Enjeux territoriaux

17.1 Espaces urbano-portuaires

Responsable du cours : Anne BIGNOLAS

Objectifs du cours :

Comprendre comment la relation entre la ville et le port s'est construite au fil du temps et pourquoi depuis 50 ans, l'évolution de ces deux espaces oblige à repenser leur lien. Comment aussi la globalisation actuelle, les mutations portuaires qui en découlent et la perception du littoral redessinent en profondeur cette relation. Enfin, la reconversion des friches portuaires et la question de la patrimonialisation qui recompose le lien.

Sorties sur le terrain et études de cas viendront illustrer la théorie.

Plan du cours :

Un système urbano-portuaire ancien

Une mutation des places portuaires qui commence dès le XIXe

La fin du système ville-port

Les grands projets de reconversion et leurs enjeux

Bibliographie :

- LACAVE J-M, « Les synergies espace portuaire/espace urbain dans les reconversions de friches portuaires », Annales des Mines - Responsabilité et environnement, 2014/2 (N° 74), p. 59-64.
- Claude PRELORENZO, C., « La ville portuaire, un nouveau regard », Rives méditerranéennes [En ligne], 39 | 2011, mis en ligne le 30 juin 2012, consulté le 02 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rives/4036> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rives.4036>
- CHALINE, C., RODRIGUES-MALTA R. (1994) Ces ports qui créèrent des villes, Paris : L'Harmattan
- GUILLERMIN, B. HAGEGE, C. et al (1994) Le port dans la ville : données d'une osmose. Eléments d'une géographie des paysages et des territoires portuaires à Marseille. Marseille, AGAM, pp. 25-31
- BOUBACHA, E. (1997a) Ville et port : mutation et recomposition, note de synthèse [en ligne], Centre de documentation de l'urbanisme français, consulté sur <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/villport/villport.htm>
- RODRIGUES-MALTA, R., Villes portuaires, horizons 2020, Méditerranée : revue géographique des pays méditerranéens, 111 | 2008

Modalités d'examen :

Examen écrit

17.2 Transports et mobilités

Responsable du cours : Jean-Marc JOAN

Plan du cours :

- Rappel sur les enjeux de la mobilité des personnes et des marchandises
- Le fonctionnement des différents modes de transport
- La quadrature des transports : Un domaine éminemment technique et technologique en perpétuelle mutation ; l'importance des décisions politiques dans la réalisation des réseaux et la définition des cadres réglementaires ; les contraintes d'exploitation par des entreprises ; et l'utilisation par des individus, entreprises ...
- Analyse de l'organisation des transports et de la mobilité en France
- Les relations complexes et contradictoires entre transports et aménagement/développement territorial.
- Le cas des transports en ville
- Des visites de terrain devraient être organisées, notamment la plate-forme logistique multi-modale de Dourges-Delta 3, Ports de Lille, Port de Calais

Modalités d'examen :

- 1 travail de groupe (2 à 3 étudiants) sur l'analyse de réseaux de transport à différentes échelles spatiales (50%)
- 1 examen individuel en classe (50%)

17.3 Attractivité territoriale et développement économique

Responsable du cours : Michel CARRARD

Objectifs du cours :

Permettre aux étudiants d'acquérir et d'approfondir leurs connaissances de l'entreprise ainsi que sur les relations entre l'entreprise et le territoire.

Plan du cours :

Le cours est divisé en trois parties :

- Partie 1 : Une introduction à l'entreprise
 - 1- Qu'est-ce que l'entreprise ?
 - 2- La diversité des entreprises ;
 - 3- Rôles et fonctions de la gestion de l'entreprise ;
 - 4- L'environnement de l'entreprise)
- Partie 2 : Les comportements spatiaux des entreprises
 - 1- Une mise en perspective temporelle et spatiale ;
 - 2- Les étapes d'un choix de localisation)
- Partie 3 : ancrage et nomadisme des entreprises
 - 1- Les nouvelles compétences économiques des territoires ;
 - 2- La concurrence territoriale en débat ;
 - 3- Caractéristiques et avantages pour les entreprises de participer à un cluster
 - 4- La concurrence entre collectivités territoriales ;
 - 5- Le territoire doit être attractif)

Bibliographie :

- BENKO G., « Les théories du développement local », in CABIN P. (dir.), *L'économie repensée*, Paris, Editions Sciences Humaines, 2000, p. 197-208.
- BENKO G. et LIPIETZ A. (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté, 1992.
- BRUXELLE Y., FELTZ P., LAPOSTOLLE V., Associations et entreprises. Regards croisés sur le partenariat. Une recherche-action menée dans le contexte de l'éducation à l'environnement, Montpellier, Réseau Ecole et Nature, 2009.
- CAMAGNI R., « Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser », *Territoires 2030*, n°1, 2005, p. 11-15.
- CARROUE L., *Mondialisation et territoire. Le regard d'un géographe*, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, Séminaires du C3ED, Axe Mondialisation, Institutions, Développement durable (MIDD), 2005 (<http://kerbabel.c3ed.uvsq.fr/Documents/TSEM-FIC-MGDD-C3ED-20060103-00001.pdf>).
- DAVEZIES L., *La République et ses territoires, la circulation invisible des ressources*, Paris, Le Seuil, La République des idées, 2008.
- DIACHT, *Dynamiques et développement durable des territoires*, Rapport de l'Observatoire des territoires, Paris, La Documentation française, 2008.
- GOUX-BAUDINET F., *Quand les territoires pensent leurs futurs*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2001.
- JACQUET N. et DARMON D., *Les pôles de compétitivité. Le modèle français*, Paris, La Documentation française, 2005.
- KRUGMAN P., « Competitiveness: a dangerous obsession », *Foreign Affairs*, vol. 21, n° 73, 1994.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*, Rennes, PUR, Coll. Didact Géographie, 2^e éd., 2008.
- PECQUEUR B., *Le développement global*, Paris, Alternatives économiques et Syros, 2^e éd., 2000.
- PORTER M., *The competitive advantage of nations*, New York, Free Press, 1990.

VELTZ P., *Le développement local face à la mondialisation*, 2000 (http://www.veltz.fr/pierre_veltz/articles/pierre_veltz_article_developpement_local_face_mon_dialisation.html).

VELTZ P., *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF, Coll. Économie en liberté, 2005.

VELTZ P., « Les territoires au risque de la mondialisation », *Cafés géographiques*, 2007 (http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1146&var_recherche=mondialisation)

Modalités d'examen :

Etude de cas/dossier et exposés : 50%

Epreuve écrite finale : 50%

UE 18 : Stage de 5 à 6 mois avec soutenance

Stage : du lundi 5 avril au vendredi 17 septembre 2021. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

"De manière exceptionnelle et après accord avec la direction du Master, le stage pourra s'effectuer à d'autres dates que celles indiquées et sur d'autres modalités qu'une présence à temps plein dans la structure".

Guide méthodologique succinct pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit comprendre de **50 à 80 pages**, hors annexes.

Sur la **page de couverture** figurent :

- Université du Littoral Côte d'Opale + Logo
- Master 1 *Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral*
- Année universitaire
- Le titre du mémoire
- Le prénom et le NOM de l'étudiant(e)
- Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »
- Maître de stage : Prénom et nom du maître de stage
- Sous la direction de : « Prénom et Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »

Le mémoire comprend obligatoirement :

1. Des remerciements.

2. Un sommaire.

Celui-ci doit de préférence tenir sur une seule page et indiquer la page de début de chacune des parties ou chacun des chapitres.

3. Une introduction.

4. Une brève partie descriptive présentant la structure d'accueil du stagiaire.

Doivent être présentés l'objet social de la structure, un bref historique, ses évolutions récentes et ses perspectives de développement, l'organisation interne (organigramme, nombre de salariés...), ses principales sources de financement (pour les structures publiques, les associations...), le chiffre d'affaire et les données commerciales (pour les entreprises, les organismes commerciaux...), ses particularités, etc.

5. Une ou plusieurs parties présentant la thématique du mémoire, la problématique choisie, la méthodologie et les résultats.

L'objet du stage du stage doit être présenté de manière claire et contextualisé et les principaux termes servant à énoncer les problématiques doivent être définis (par exemple on

ne peut imaginer un mémoire portant sur le traitement de la pauvreté en milieu urbain sans que ne soient définies et questionnées les notions de pauvreté et de milieu urbain).

Des recherches théoriques doivent être faites sur la problématique choisie et utilisées pour traiter les cas rencontrés. Observations de terrain et grilles théoriques doivent se répondre pour produire une analyse pertinente des problèmes traités et pour faire des préconisations adaptées au contexte.

Attention, cette partie ou ces parties ne peu(ven)t être un simple récit de la situation de stage !

6. Une bibliographie

Située à la fin du mémoire (mais avant les annexes), la bibliographie doit donner les références de tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles ont été faites.

On peut diviser la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules).

Pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur, la date de l'édition et le lieu.

Par exemple : MENGER (Pierre-Michel), 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil.

Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romane ; et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés.

Par exemple : DURKHEIM (Emile), 1914, « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.

Pour les références issues d'Internet, la précision doit aller jusque l'indication de la page consultée.

Attention, tous les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées ! Il est donc judicieux, si l'adresse n'est sur ce point insuffisamment informative, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site cité : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, personne privée...

Rubriques complémentaires à la bibliographie

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

7. Des annexes

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire, mais elles ne doivent pas être trop copieuses.

Y sont classés un certain nombre de tableaux, cartes et autres documents pouvant être utiles pour la compréhension du mémoire mais trop volumineux ou trop nombreux pour figurer dans le corps du mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du mémoire, le texte ou le tableau complet figure en annexe.

Les annexes sont numérotées (Annexe 1, Annexe 2...), paginées (la pagination du mémoire continue) et, surtout, elles doivent être évoquées dans le corps du mémoire. Par exemple sous la forme d'une parenthèse : « (voir tableau complet en Annexe 3, p.98) ». Si une annexe n'est pas citée dans le corps du mémoire, c'est qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

8. Sur la quatrième de couverture (dos du mémoire) :

- Un résumé en français d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs ;
- Un résumé en anglais d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs.

Quelques impératifs à respecter dans la rédaction du mémoire :

a. **Les citations** doivent être mises **entre guillemets** et bien-sûr **référéncées**.

b. Pour **la référence, deux solutions** sont possibles :

1^{ère} solution : L'étudiant fait une note de bas de page, dans laquelle il indique la référence complète du livre ou article cité **et le numéro de la page dont est extraite la citation**.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46.

Si le même ouvrage est cité plusieurs fois au cours du mémoire, on ne re-notera plus, dès la deuxième fois, le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, on se contentera d'indiquer (dans la note) : C. Alvergne et F. Taulelle, *Ibid.*, p.103.

Attention : s'il est fait référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur, *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

2^{nde} solution : Après avoir refermé les guillemets de la citation, on ouvre une parenthèse et on y indique simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Alvergne et Taulelle, 2002, p.45-46).

Le lecteur qui voudra connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reportera alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002a, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques*

D'aménagement du territoire, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46 ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait **du plagiat, pratique considérée comme une forme de tricherie aux examens, et de toute façon inadmissible** dans un mémoire visant l'obtention **d'un diplôme de niveau bac + 4 ou + 5**.

c. Quand on fait **référence au travail d'auteurs sans les citer directement**, les deux solutions indiquées ci-dessus restent valables, simplement on ne met pas de numéro de page.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

d. Tous les **tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents** présentés dans le mémoire devront **tous présenter un titre et une source**.

Rappelons par ailleurs que, comme pour les citations d'auteurs, ce type de document ne remplace pas la réflexion, l'analyse d'un phénomène ou d'une question posée par le sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer les propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans le corps du mémoire (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations »

peuvent être avantageusement placées en annexe, avec renvoi à cette annexe à l'intérieur du texte (voir ci-dessus « 7. Des annexes »).

e. Pour faciliter la lecture, prêtez attention à **la clarté et à la concision des phrases**. Si un mémoire n'est pas une œuvre littéraire, il doit néanmoins se lire facilement, sans que l'on soit obligé de faire des efforts pour deviner ce que son auteur a voulu dire.

f. Il ne faut **pas abuser des paragraphes**. Le mieux est de respecter la règle : 1 paragraphe = 1 idée.

S'il y a 10 paragraphes sur la même page, c'est trop ! A l'inverse, un paragraphe ne doit pas faire deux pages !

g. Veillez à aérer le texte (mais pas trop !) pour une meilleure lisibilité.

h. Pensez à faire une **introduction pour chacune des parties** et des **transitions entre les différentes parties**.

i. Les nombres s'écrivent :

- **en chiffres** pour les dates, les taux, les mesures et les heures (ex : le 15 août 2016, à 14 heures 30, 38%, etc.) ;
- **en lettres** pour les âges, les distances, les durées et les quantités (ex : trente ans, vingt-et-un kilomètres, etc.).

j. Un glossaire des termes et/ou des sigles utilisés dans le mémoire est parfois nécessaire. Si vous en faites un, précisez-le au lecteur dès qu'apparaît dans le mémoire le premier sigle ou terme défini.

k. Enfin, il faut ABSOLUMENT relire le mémoire avant de l'imprimer et de le rendre, cela permettra d'éliminer la plupart des fautes d'orthographe ou de syntaxe.

UE 19 : Modules optionnels : 4 sur 6.

Option 1 : habitat et ville durable (commun EGEDD)

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE

Objectifs du cours :

Dans ce cours, nous nous intéressons essentiellement à la production urbanistique, économique, technique et politique de l'habitat et de la ville durables et à leurs rapports avec les pratiques habitantes et citoyennes.

Plan du cours :

Le développement durable est régulièrement décliné en termes de ville durable et, dans une moindre mesure, d'habitat durable. Ces termes servent avant tout à faire "travailler" ensemble des acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) aux intérêts très différents. Qu'il s'agisse d'un écoquartier ou d'une maison durable, les objets urbains semblent mesurables, circonscrits, produits et pratiqués par un nombre d'acteurs limités. Pourtant, "l'effet rebond" montre que même sur de tels objets les anticipations peuvent relever du château de cartes. La ville et l'habitat durables rencontrent en effet des problèmes, de leur "production" à leur "consommation" en passant par les politiques publiques qui sont susceptibles d'assurer leur développement. Ces problèmes ont favorisé les critiques leur sont faites. Que peut-on construire à partir de ces critiques ?

Le CM sera complété par des débats-TD animés par les étudiants, ainsi que de visites sur le terrain d'habitat et d'urbanisme durable.

- Genèse de la durabilité
- Politiques de la durabilité
- Production de l'habitat et de la ville durables

- Habiter durable
- Critiques de la durabilité

Bibliographie :

Boissonnade J., « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, déc. 2011, p. 57-75

Brisepierre G., *La transition énergétique dans le bâtiment : entre progrès technique et changement social, des synergies à trouver*, Revue des Mines, 2019 (<https://gbrisepierre.fr/wp-content/uploads/2019/12/BRISEPIERRE-Revue-des-mines-TE-des-synergies-a-trouver-2019.pdf>)

L'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur logement. Etat des lieux et pistes pour l'action, avec Stéphane Chevrier, Viviane Hamon, Bérénice Le Fur, Audrey Lemarec, ADEME, 2019 (<https://gbrisepierre.fr/wp-content/uploads/2019/12/ADEME-2019-Accompagner-la-r%C3%A9novation-Rapport-synthetique.pdf>)

Analyse sociologique de la consommation d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/analyse-sociologique-residentiel-tertiaire-2013.pdf>)

Criticat, Dossier ville durable, Numéro 11, 2013.

Devaux, C. (2016). Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt ?, *Revue française des affaires sociales*, 151-174.

Fijalkow, Y. & Maresca, B. (2019). Normes de chauffe et transition énergétique : les transactions des habitants. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 27(4), 410-421.

Renauld V., « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », *EspacesTemps.net, Travaux*, 25/03/2013 (<http://www.espacestemp.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>)

Villalba B., *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions* ; Lille, Septentrion, 2009.

Zélem M-C., *Économies d'énergie : le bâtiment confronté à ses occupants. Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2018

Modalités d'examen :

Notation 1^{ère} session : examen sur table et exposé collectif

Notation 2^{ème} session : examen sur table

Option 2 : gestion portuaire

Responsable du cours : Christine DOBRONIAK

Objectifs du cours :

Les ports ont radicalement changé tant à long qu'à court terme, mais ce qui n'a pas changé c'est leur rôle crucial dans le mouvement des marchandises de par le monde. L'objectif de ce cours est de constituer un bagage de connaissances générales sur les ports, leurs missions, leurs fonctionnements et leurs aménagements, afin de :

- S'imprégner du contexte économique de la gestion portuaire,
- Comprendre l'organisation technique, réglementaire et humaine d'un port,
- Enrichir ses connaissances et vocabulaire sur les questions portuaires.

Plan du cours :

Principes fondamentaux de l'organisation et de la gestion portuaire : Historique et vocabulaire portuaire. Définition, missions et typologie des ports. Exemple des acteurs portuaires en France et statuts des ports. Les actions de l'État français pour les ports maritimes.

Transport maritime. Mondialisation. Evolutions et les tendances du commerce international, la structure du shipping et les stratégies des compagnies maritimes. Exploitation des lignes maritimes et des terminaux. Types de navires et les spécificités de leur manutention. Réglementation maritime. Sécurité et sûreté maritimes.

Les activités et métiers portuaires : chaîne de transport et professions liées aux domaines maritimes et portuaires. Rôle des différents intervenants dans la vie d'un port. Evolution des métiers. Gestion des ouvrages portuaires.

La planification stratégique des opérations portuaires : Aménager l'espace portuaire. Intégration des opérations portuaires au service d'une chaîne logistique globale sécurisée. Clés d'un passage portuaire fluide de la marchandise. Evolution des territoires. Tarification portuaire. Economie portuaire.

Intégration des questions environnementales : Gestion des pollutions Economie circulaire, dragage, biodiversité, gouvernance portuaire.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Outils pédagogiques interactifs
- Visites et échanges avec acteurs portuaires
- Vidéos – expositions

Bibliographie :

Stratégie nationale de relance portuaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

www.port.fr

www.dunkerque-port.fr

Modalités d'examen :

Bonus de participation en cours.

Présentation rapide thématique

Minimum de de 2 QCM(s) en fin de chapitres cohérents

Examen final sur table : exercice de mise en situation (2 h)

Examen de seconde session : éléments de cours (1h)

Option 3 : risques industriels (commun EGEDD)

Responsable du cours : Laetitia FOURNIER et Frédéric MODRZEJEWSKI

Objectifs du cours :

- Sensibilisation aux risques industriels majeurs et information sur les outils de concertation en environnement industriel sur la Côte d'Opale Flandre.
- Connaître les acteurs dans le domaine des Installations Classées.
- Comprendre les enjeux de territoire et environnementaux pour la « cohabitation » du monde industriel, des populations, de la biodiversité ...

Plan du cours :

Visite commentée de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque

Cours général sur la gestion des risques industriels en France et sur les outils de la concertation.

Présentation des acteurs et de la DREAL au regard des missions de protection de l'environnement

Réglementation relatives aux installations classées (risques sanitaires et technologiques).

Bibliographie :

Transmise en début de cours

Modalités d'examen :

Jeu de rôles concernant l'intervention de Laetitia FOURNIER

Devoir sur table (2 h) concernant l'intervention de Frédéric Modrzejewski

Option 4 : politiques du logement

Responsable du cours : Wulfran DESPICHT

Objectifs du cours :

- 1) Comprendre, la politique du logement actuelle en France dans ses transformations face aux différents changements de la société française, depuis le début du XIX siècle.
- 2) Identifier les différents acteurs de la production (amont/aval) du logement / habitat (privés et publics), leurs rôles et liens structurels avec les politiques d'état, et leur restructuration actuelle.
- 3) Comprendre les modes de financement du logement social et privés dans leurs évolutions et saisir leurs conséquences sur la production du logement.

Plan du cours :

Cours N°1

- C'est quoi un logement, c'est quoi habiter, c'est quoi l'habitat ?
- Une Politique Française Spécifique

Cours N° 2 : Un peu d'histoire

- 1914 – 1940 expérimenter pour faire face au contexte
- 1930-1975 Réponse à la crise Vers une politique nationale du logement.

Cours N°3 : Les acteurs du logement social

- Les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, l'Etat, les financeurs
- Rôles et actions

Cours N°4

- La politique du logement, une politique urbaine

Cours N°5

- Les outils de la Politique contemporaine du logement ; L'innovation et l'expérimentation en matière de politique du logement.

Cours N°6

- Les politiques du logement en Europe, comparaison
- Les enjeux de l'évaluation d'une politique du logement

Cours 7

- Évaluation des acquis : Exposés ; mise en situation, fiche de lecture

Bibliographie :

(Il sera demandé aux étudiants la lecture d'au moins un ouvrage de référence et d'en présenter une fiche de lecture)

- « Le logement social en France » ; Collection *Que sais-je* ; Jean Marc Stebe
- « Les politiques du logement en France » ; La documentation Française; Jean Claude Driant
- « Les crises du logement » ; PUF; Jean Claude Driant - Pierre Madec
- « Le logement, l'habitat et le citoyen: Une expérimentation républicaine » ; Edition de l'Aube; François Rochon - Jean Claude Driant
- « Les marchés locaux du logement » : Jean Claude Driant
- « Le logement social en France de la cité ouvrière au grand ensemble » : Butler Remy, Noisette, Patrice « Logement et habitat : l'état des savoirs » : Bonvalet Catherine, Brun Segaud Marion
- « Le logement en France » : l'histoire d'une marchandise impossible Topalov Christian
- « La poétique de l'espace » ; ; Gaston Bachelard (en libre téléchargement)

- « Demeure terrestre » ; Thierry Paquot : Esprit des Villes
- « Sociologie du logement », Yankel Fijalkow Repères, La Découverte, (2011 et 2014)
- « Le logement social en Europe au début du 21^{ème} siècle » ; Claire Levy-Vroelant et Christain Tutin ; Presses universitaires de Rennes

Modalités d'examen :

Exposés et fiches de lecture

Option 5 : épistémologie, méthodologie de la recherche (commun EGEDD et Culture)

Responsable du cours : Hervé FLANQUART

Objectifs du cours :

Le cours a pour objectif de faire comprendre comment on produit une connaissance scientifique, de manière générale et de manière plus particulière dans le domaine des sciences humaines et sociales. La connaissance scientifique répond à des exigences, à des critères qui lui sont particuliers et en cela se distingue des connaissances ordinaires et des simples croyances.

Plan du cours :

Le cours est donné sous forme de séminaire, à partir de textes de philosophes des sciences et de chercheurs en sciences sociales. Les thèmes abordés seront les suivants :

- La neutralité axiologique (Max Weber), engagement et distanciation (N. Elias) ;
- Les règles de la méthode sociologique (E. Durkheim) ;
- Le principe de la réfutation (K. Popper) ;
- Révolutions scientifiques et paradigmes chez Thomas Kuhn.
- Savoir expert et savoir profane

Bibliographie :

Max Weber, Essais sur la théorie de la science, Paris, Plon, 1965

Norbert Elias, Engagement et distanciation, Paris, Fayard, 1993.

Emile Durkheim, Les règles de la méthode sociologique, Paris, Champs Flammarion, 2019.

Karl Popper, La logique de la découverte scientifique, Paris, Payot, 2017.

Thomas S. Kuhn, La structure des révolutions scientifiques, Paris, Champs Flammarion, 2018.

. Modalités d'examen :

Session 1 : épreuve écrite de deux heures, sans documents autorisés.

Session 2 : épreuve orale (20 minutes de préparation et 20 minutes de prestation orale sur une question tirée au sort).

Option 6 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale

Responsable du cours : Séverine FRERE

Intervenants :

Séverine Frère, Christophe Gibout, Régis Céglański, Amélie Jacob

Objectifs du cours :

Etre capable de se présenter à des concours de catégorie A (bac +3 et bac +5) de la fonction publique territoriale. Préparation du concours d'Attaché territorial.

Epreuves préparées :

Pratique de la dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier,

Préparation à l'épreuve orale devant jury de mise en situation professionnelle.

Compétences délivrées :

Analyse et synthèse de documents
Problématisation d'un sujet
Lecture analytique et sélective de documents
Qualités rédactionnelles

Expression orale

Plan du cours :

Les différents cours et interventions portent à la fois sur la méthodologie spécifique à chaque épreuve de concours et sur des exercices d'entraînement à partir d'Annales de concours.

Bibliographie :

Références bibliographiques données en cours

Modalités d'examen :

Note de synthèse (4h).

UE 20 : Au choix

Ces enseignements en atelier correspondent à l'organisation de conférences, d'événements, de veille documentaire réalisés par les étudiants et leur permettant de s'insérer dans des réseaux professionnels ; ou à des études plus approfondies, sur commande d'acteurs institutionnels ou d'entreprises.

Modalités d'examen :

Chaque atelier est évalué par une présentation intermédiaire à mi-parcours puis une présentation finale, orale, accompagnée d'un dossier.

Parcours Littoral

Atelier Littoral

Responsable: Caroline RUFIN-SOLER

Parcours Urbain

Atelier Urbain

Responsables

Atelier 1 : Hervé FLANQUART

Atelier 2 : Antoine LE BLANC:

6. Modalités de contrôle des connaissances

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation, Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article [L. 613-5](#) ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil **pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.**

L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1 : **25 étudiants en M1 et 25 étudiants en M2**

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.

- Redoublement en Master : un texte sera adopté en CFVU pour toutes les filières « sélectives ».

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury).

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente. Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques :

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- **BONUS :**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
--------------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Bonus au semestre											
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2) / 2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut). **L'étudiant doit en outre avoir une note minimum de 10/20 à son mémoire.**

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes.) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- S'il était déjà absent en session 1 :

▫ Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

▫ Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- **Régime Spécial d'Etudes** : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doit faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août (voir note d'information stage).
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

"De manière exceptionnelle et après accord avec la direction du Master, le stage pourra s'effectuer à d'autres dates que ceux indiquées et sur d'autres modalités qu'une présence à temps plein dans la structure".